

VIEL & CIE
Société anonyme au capital de 15 427 348 €
253 Boulevard Péreire – 75017 PARIS
622 035 749 R.C.S. PARIS

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2014
FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le soussigné

demeurant à

propriétaire de actions nominatives* au porteur* VIEL & CIE

ainsi que l'atteste :

- l'inscription de ses actions sur le registre des actions nominatives de la Société*
- l'attestation de participation délivrée par son intermédiaire habilité*

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2014,

Et conformément à l'article L.225-107 du Code de Commerce,

Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions :

A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

DEUXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

CINQUIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

SEPTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

HUITIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

NEUVIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

ONZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

DOUZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

TREIZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUATORZIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Fait à

Le

Signature

NOTE IMPORTANTE :

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le mercredi 11 juin 2014 à 15 heures au plus tard.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent formulaire et la formule de procuration.